

L'écxo des Moulins



Bulletin de l'Association des Moulins du Finistère
Penn ar Bed

No

88

Novembre 2020

Sommaire

- *Mot du Président.*
- *Lettre aux propriétaires d'ouvrages sur des cours d'eau classés en liste 2.*
- *Décret n°2020-828 du 30 juin 2020 et arrêté ministériel du 30 juin 2020.*
- *Au moulin de Kérouzéré, on a récolté le thé Breton.*
- *Transformer l'eau de source en courant vert...*
- *Activités AMF.*



Meules monolithes retrouvées lors de fouilles au château de la Roche Maurice près de Landerneau.

Mot du Président

Chères amies, chers amis,

Ce deuxième confinement nous permet de nous informer un peu plus que d'habitude dans la presse en général.

Les moulins attaqués de toute part font que l'on parle un peu plus de nous. La FFAM est dans l'obligation de réagir et pour cela il va falloir une nouvelle équipe à sa Direction. La dernière assemblée générale était faite pour élire ou réélire la moitié des membres de son conseil d'administration. Elle s'est bien passée par internet. Les votes étaient gérés par un organisme privé. Pas de grand changement, mais la démission envisagée du président Alain Forsans a induit deux candidatures. Pour être bref soit dans la continuité, soit dans une action plus volontariste et agressive en s'efforçant de trouver des appuis dans la presse pour relayer les actions conduites pour la défense des moulins. Notre conseil d'administration a choisi suite à la réélection de l'AMF au sein du CA de la FFAM de soutenir la deuxième voie. Tout se décidera au prochain CA de la FFAM qui aura lieu par téléconférence le 5 décembre. Quel sera le nouveau bureau ? Nous allons avoir du pain sur la planche. L'AMF s'engagera dans le Patrimoine.

En page 5 vous découvrirez un article du journal « LA VIE ». Le sujet me semble intéressant car un conseil municipal décide de faire de l'hydroélectricité. J'ai fait un rêve : si toutes nos communes du Finistère, de la Bretagne, qui en ont le potentiel, se lançaient dans le même projet ?

Puis lundi 16 novembre, Jean Pierre Pernaut (sur TF1) nous a fait part d'un sujet sur les maisons de briques qui se fissurent. Ces maisons sont-elles proches d'une rivière ? Serait-ce l'assèchement des sols par la continuité écologique ? Il faut absolument que tous les faits et informations sur les rivières remontent jusqu'à notre Fédération. N'oublions pas que nous sommes les gardiens-surveillants avec les riverains, de ce qui se passent dans nos rivières

Amitiés. Benoît.

Reproduction intégrale, vivement conseillée avec mention d'origine.

Lettre aux propriétaires d'ouvrages sur des cours d'eau classés en liste 2.

Certains d'entre nous ont reçu, en août 2020, un courrier co-signé par le Préfet du Finistère et par le directeur de la délégation Armorique de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et se sont interrogés sur la signification et la portée de cette lettre.

Renseignements pris auprès de la DDTM (Direction Départementale des territoires et de la Mer) du Finistère, ce courrier avait un double objectif :

- Informer les propriétaires d'ouvrages sur des cours d'eau classés en liste 2 de la possibilité de financer à 100 % la destruction des obstacles à la continuité écologique ;
- Et de leur rappeler, implicitement, leur obligation de mettre en conformité leur ouvrage.

En pratique et compte tenu de la disponibilité des bureaux d'études, des délais de constitution des dossiers et de leur approbation, seuls sont concernés les propriétaires déjà en possession d'une étude et souhaitant la destruction de leurs ouvrages.

L'aménagement des ouvrages pour les rendre transparents au regard de la continuité écologique pourra toujours être financé à 50 % par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne après le 31 mars 2021.

Décret n°2020-828 du 30 juin 2020 et arrêté ministériel du 30 juin 2020

Le décret n°2020-828 du 30 juin 2020 modifiant la nomenclature et la procédure en matière de police de l'eau et l'arrêté ministériel du 30 juin 2020 définissant les travaux de restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques relevant de la rubrique 3.3.5.0. de la nomenclature annexée à l'article R 214-1 du Code de l'environnement, constituent une nouvelle attaque contre les moulins par la simplification des procédures permettant d'aboutir à la destruction d'ouvrages faisant obstacle à la continuité écologique.

Ces deux textes ont fait l'objet de nombreux articles dans la presse.

Le décret et l'arrêté ont fait l'objet d'un recours en excès de pouvoir à l'initiative de plusieurs associations dont la FFAM.

Le recours est consultable sur le site internet de la FFAM.

Il est beaucoup trop complexe pour faire l'objet d'un résumé succinct.

La Direction de l'eau et de la biodiversité, à l'origine de ces deux textes, continue le grignotage des droits des propriétaires d'ouvrages en remplaçant le régime de l'autorisation, procédure complexe avec publicité, par le régime simplifié de la déclaration.

Les propriétaires de moulins sont particulièrement concernés par la disposition suivante de l'article 1 de l'arrêté:

1° Arasement ou dérasement d'ouvrage en lit mineur ;

2° Désendiguement ;

...

11° Opération de restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques prévue dans l'un des documents de gestion suivants, approuvés par l'autorité administrative :

a) Un schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) visé à l'article L. 212-1 du code de l'environnement ;

b) Un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) visé à l'article L. 212-3 du code de l'environnement ;

Le dernier alinéa augmente considérablement l'importance des SAGE.

Une note d'optimisme cependant : il ne sera pas possible pour l'administration de détruire ou araser un seuil de moulin sans l'accord du propriétaire.

Au moulin de Kérouzéré, on a récolté le thé breton

Sibiril — Après s'être installé au moulin de Kérouzéré en 2005, Michel Thévot s'est lancé en 2018 dans la culture du *Camellia Sinensis*, plus communément appelé le thé, dans la vallée du Guillec.

Reportage

Quelle effervescence ce jeudi matin au moulin de Kérouzéré ! En effet, c'est le jour de la cinquième et dernière récolte de thé breton de l'année. Après différentes expériences professionnelles (chaudronnier-soudeur, sergent-chef de l'atelier mécanique dans l'armée, technicien dans le milieu hospitalier, professeur en lycée professionnel), Michel Thévot a eu l'occasion, en 1999, de se rendre à une exposition bretonne sur la région du Yunnan, en Chine. Une rencontre lui permettra de voyager dans cette région orientale où il a pu récolter le thé dans les montagnes locales.

50 kg de feuilles récoltées cette année

« Dans la région, on constate que les camélias poussent très bien. Partant de ce constat, je me suis dit que le *Camellia Sinensis* pouvait très bien s'acclimater », raconte Michel Thévot. Grâce à un don de plants vieux de 50 ans, il s'est lancé dans cette aventure en 2018.

Pour la cinquième récolte de cette année, Michel Thévot accueille des élèves scolarisés en classe de troisième au collège horticole de Lannion, dont le projet pédagogique porte sur le thème de l'environnement avec en ligne de mire la réalisation d'un verger, composé de poivrier, pois chiche, thé, pommes, pêches, noisettes, etc.

Ces différentes récoltes aboutiront à un autre projet lié à la transformation de produits, comme de la pâte à tartiner. En guise d'accueil, le producteur de thé breton explique aux élèves que « l'horticulture est un métier merveilleux, car cela nourrit les hommes ». « Le thé est la boisson la



Michel Thévot produit du thé dans la vallée du Guillec depuis 2018.

(PHOTO : QUEST-FRANCE)

plus bue au monde », poursuit-il, avant de prévenir que « faire du thé est aussi compliqué que de faire du vin, voire plus. »

Puis, tous prennent le chemin de la plantation. « Cette année, nous avons déjà cueilli 50 kg de feuilles de thé fraîches ». Tous écoutent attentivement les consignes : « On cueille les petites feuilles de préférence. » Dans les rangs, un homme veille au bon déroulé des opérations : c'est Émile Auté, qui sera chargé de transformer le thé sur place pour en faire du thé vert, noir ou blanc.

Venu spécialement du Perche (Normandie), le récoltant et planteur de

thé aura la charge de la transformation des feuilles. « Le flétrissage est une étape importante pour rouler les feuilles. Il y a une odeur et un toucher », explique le spécialiste. Cette étape est essentielle pour casser les fibres végétales, libérer les arômes et obtenir un niveau d'oxydation intéressant pour le futur thé noir, vert ou blanc ».

Émile Auté se donne pour objectif de réduire l'impact environnemental au mieux et de créer une filière française de thé, en cultivant la notion du terroir local. D'ailleurs, au vu des différentes demandes reçues, il se donne pour projet d'investir dans un fourgon

qui lui permettrait de procéder à la transformation du thé chez le producteur, en se déplaçant de site en site avec tout son matériel. « Je produis du thé de manière très confidentielle, pour des chefs étoilés. Et un jour, Michel m'a contacté pour me proposer un partenariat. »

Le duo passionné va présenter leur thé au concours des « thés du monde » à Paris, en présence de thé chinois et japonais. « La vie, c'est un peu de chance et des rencontres ! » conclut humblement Michel Thévot.



WILLEME

Etablissements WILLEME

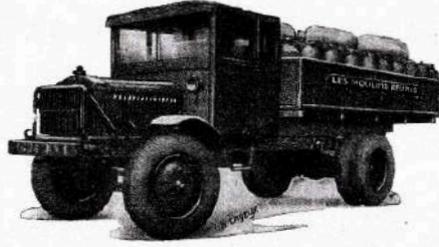
130, Rue de Colombes
Téléphone : CARNOT 32-44
NANTERRE (Seine)

CAMIONS AUTOMOBILES DE 5 A 12 TONNES

Type "LIBERTY"

Modèle spécial pour Minoterie

Charge utile	6 tonnes
Consommation	38 litres aux 100 km.
Vitesse maximum	55 km à l'heure



Camion "Rapide" 6 tonnes

Catalogues et renseignements sur demande

" LE ROI DES POIDS LOURDS "

Photo provenant de la revue de La Meunerie Française de 1931.

le geste pour la planète

Transformer l'eau de source en courant vert

Installée dans le village alsacien d'Ueberstrass, une roue de moulin va bientôt produire suffisamment d'électricité pour alimenter une partie de l'éclairage public.

« Je me disais qu'il y avait quelque chose à faire de toute cette eau qui ne servait à rien. » Debout au pied du monument aux morts, Bernard Ley observe le mouvement de la roue à aubes installée au cœur du village d'Ueberstrass (Haut-Rhin) près de la fontaine. Depuis quelques mois, ce moulin tourne nuit et jour grâce à la force de l'eau. Bientôt il produira suffisamment d'électricité pour éclairer le carrefour central de ce village de 375 habitants, et peut-être une rue adjacente. Bernard Ley, qui a été maire d'Ueberstrass pendant 37 ans, a passé les clés de la mairie à sa fille aux dernières élections. Mais c'est lui qui mènera à terme le projet retardé par l'épidémie de Covid-19.

D'ici à trois mois, la roue à aubes devrait enfin remplir son rôle. « On va installer un générateur et ajouter une roue crantée pour augmenter la vitesse de rotation », explique l'ancien maire. L'eau provient d'une source qui alimente le village en eau potable et non traitée. Au XIX^e siècle, déjà, cette source approvisionnait un moulin situé juste en contrebas.

SOUTENIR L'ARTISANAT LOCAL

Le sud de l'Alsace, le Sundgau, a été classé Territoire à énergie positive pour la croissance verte sous la présidence de François Hollande. C'est grâce à la somme débloquée pour encourager le recours aux énergies renouvelables que le projet a pu voir le jour. « Avec la roue, on voulait faire passer le message qu'il est possible de faire des économies d'énergie n'importe où, et de différentes manières », souligne Bernard Ley, qui a également doté les bâtiments municipaux de panneaux photovoltaïques et de chaudières à copeaux de bois.

Écologique, la roue a aussi été pensée par l'ancien maire pour soutenir l'artisanat local. Dans cette région frontalière avec la Suisse, rares sont les artisans à travailler encore du côté français. « Un menuisier venait de s'installer dans le village et il m'a paru tout à fait capable de



BERNARD LEY, ancien maire d'Ueberstrass, présente cette roue écologique conçue par des artisans locaux.

concevoir la roue », explique-t-il. L'artisan a façonné l'ouvrage dans du bois de chêne vert provenant d'une forêt communale.

UN MODÈLE REPRODUCTIBLE

En France, d'autres communes ont pris le parti d'utiliser la force hydraulique pour créer de l'électricité. Le plus souvent, c'est un moulin à eau préexistant qui est remis en service et transformé en microcentrale.

C'est le cas à La Flèche, dans la Sarthe. La roue en bois du moulin de la Bruère, vieille de plusieurs siècles, a été remplacée par une roue métallique qui produit de l'électricité depuis mars 2020. La société Novéa, spécialisée dans la réfection d'anciens moulins, s'est chargée de la rénovation. « Nous sommes

de plus en plus sollicités par des communes », témoigne Dominique Quinton, responsable commercial de la société. Les municipalités peuvent consommer l'électricité autoproduite et s'en servir pour alimenter les bâtiments communaux sur un rayon de 2 km. « On estime qu'il y a 30000 ouvrages en France qui pourraient être équipés », ajoute Dominique Quinton.

Il y a toutefois une limite. Les roues à aubes permettent, certes, de produire de l'énergie verte et renouvelable, mais il faut s'assurer qu'elles n'entravent pas la continuité écologique des cours d'eau. Les ouvrages ne doivent pas, en effet, constituer d'obstacles à la libre circulation des espèces et des sédiments que les rivières charrient. **ANNE DORY**

Activités AMF depuis le 27 juin 2020

- Conseil d'Administration AMF à Daoulas	27 juin
- Etanchéité du canal de fuite du moulin de Kerlan à Sibiril	8 juillet
- Comité de suivi SIVADOLET-HYDROCONCEPT à Ergué-Gabéric	9 juillet
- Invitation Mairie de Bulat Pestivien pour moulin de Coat Goureden	10 Juillet
- Etat des lieux Moulin de la Civière à Kergrist Moelou	17 juillet
- Visite moulins à Saint Sauveur, Guiclan et Saint Derrien	22 juillet
- Etat des lieux Grand Moulin de Plouguin	28 juillet
- Moulin Chef du Bois, La Forêt-Fouesnant: Reconnaissance détaillée du bief et lever altimétrique de l'emplacement de la dérivation	31 juillet
- Classement des Archives FFAM à Aumale	2 au 5 août
- Permanence, prise de courrier à Daoulas	7 août
- Suite, étanchéité du canal de fuite du moulin de Kerlan Sibiril	11 août
- Etat des lieux Milin Goz à Trémargat	18 août
- CA FFAM par téléconférence	29 août
- Permanence AMF, moulin du Pont à Daoulas	4 septembre
- Exposition Fête du Four à Pain à Botsorhel	6 septembre
- Conseil d'Administration AMF à Daoulas	19 septembre
- Réunion avec Mme Gaëlle Calvez-Barnot, première adjointe de Daoulas, pour étudier, entre autres, la faisabilité et les différentes solutions de production d'électricité du moulin de Daoulas.	2 octobre
- Etat des lieux moulin du Stale à Locunolé et moulin du Duc à Le Saint	3 octobre
- Réunion avec M. Le Bigot Adjoint au Maire de Quimper et co-responsable de l'agglomération, pour étudier la non destruction de deux seuils: moulin vert et moulin de la Glacière à Quimper, et projeter la réalisation d'un projet d'hydro-électricité.	7 octobre
- Etat des lieux moulin de Crech Gauthier à Bourbriac	10 octobre
- Assemblée Générale de la FFAM par internet	20 octobre

Activités AMF à venir

- Conseil d'Administration de la FFAM, 5 décembre,
- Conseil d'Administration de l'AMF, 12 décembre.

Vue la situation sanitaire incertaine que nous vivons, il nous est impossible de programmer des activités pour les semaines à venir.

C'est pourquoi, nous ne pouvons sérieusement envisager la tenue de notre Assemblée Générale que nous projetons d'organiser dans le Sud-Finistère, avant le printemps prochain.

PERMANENCE DE L'ASSOCIATION

Tous les premiers vendredi du mois de 14h00 à 16h00 au Moulin du Pont à DAOULAS.

Il est recommandé d'appeler auparavant - le 06 26 16 02 85 (Benoît Huot).

Venez consulter:

- . Les fiches techniques
- . Les archives
- . Les journaux des associations
- . La bibliothèque et commander vos futures lectures...



**Fédération Française
des Associations
de sauvegarde des Moulins**

www.moulinsdefrance.org

SITES INTERNET

qui vous permet de prendre connaissance de tous les textes et documents officiels (carte grise des moulins...) et par l'intermédiaire d'un flash mensuel, des dernières nouvelles de nos moulins.

ASSOCIATION AMF <http://moulinsdufinistere.free.fr>
que nous vous conseillons de consulter fréquemment.

Vous découvrirez le résumé de nos activités avec de nombreuses photos.

A Vendre DVD (5 €)

« Il est revenu le temps des Moulins »

Vidéo-film produit par l'association Triskell Pleyber Patrimoine. Découvrir les énergies renouvelables à Pleyber-Christ. Réalisation: Alain Martin, Lucien Rohou et Joseph Monfort, avec l'aimable concours de Benoît Huot.

TRANSACTIONS FINANCIERES

Toutes les transactions financières :

- Adhésions,
- Abonnement à la revue Moulins de France,
- Participation aux activités.

Doivent être adressées au Trésorier :

Claude ROUSSILLON
Moulin de Lansolot 29440 Saint DERRIEN

AMF - Association n° W291001828

Membre de la Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins (FFAM).

Siège social:

Mairie, Moulin du Pont - 29460 DAOULAS
Tél.: 06 26 16 02 85

Contact : amisdesmoulinsdufinistere@yahoo.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Benoît HUOT, 06 26 16 02 85

Vice-Président : Alain LE QUERE, 02 98 54 46 03

Secrétaire : Jacques BECAM, 06 71 03 07 74

Secrétaire adj. : Jean-Louis LE FLOCH, 02 98 04 09 18

Trésorier : Claude ROUSSILLON, 02 98 68 54 43

Trésorier adj. : Raymond LAGADIC, 02 30 99 50 22

Membres:

Yvonne TROMELIN, 07 86 94 93 36

Charles GUEGUEN, 02 98 95 34 89

Hervé RICOU, 06 71 60 89 43

Michel DIEBOLD, 02 98 89 84 86

Conseiller juridique: M. DIEBOLD

Conseiller hydrologie : A. LE QUERE

Conseillers Nature - Environnement :
Charles GUEGUEN, Philippe BALAC 07 60 72 60 23

Webmaster: Hervé RICOU

Délégués SAGE:

L'Aulne: Hervé RICOU

Baie de Douarnenez: Raymond LAGADIC

Bas Léon: Michel DIEBOLD

Isole-Ellé-Laïta: Benoît HUOT

Elorn: Claude ROUSSILLON

Léon Trégor: Jacques BECAM

Odet: Charles GUEGUEN

Ouest Cornouaille: Alain LE QUERE

Sud Cornouaille: Bruno LE GALL, 06 80 13 00 07

Contrôleur des comptes:

Jean Claude HOMBROUCK



L'Echo des Moulins est votre journal

Vous pouvez proposer d'y faire paraître vos réflexions, documents, photos, petites annonces, en rapport avec la vie des moulins.

Concepteur de la revue : AMF 29

Correspondant : Jacques BECAM, 06 71 03 07 74